



# WORKSHOPS 3 & 4

## LA RÉSILIENCE DES VALLÉES DE L'OISE Et si on faisait une analyse inventive des vallées ?

Salle des associations de Venette - Mardi 02 avril 2019

Salle du Gymnase de Pont-Sainte-Maxence - Jeudi 04 avril 2019

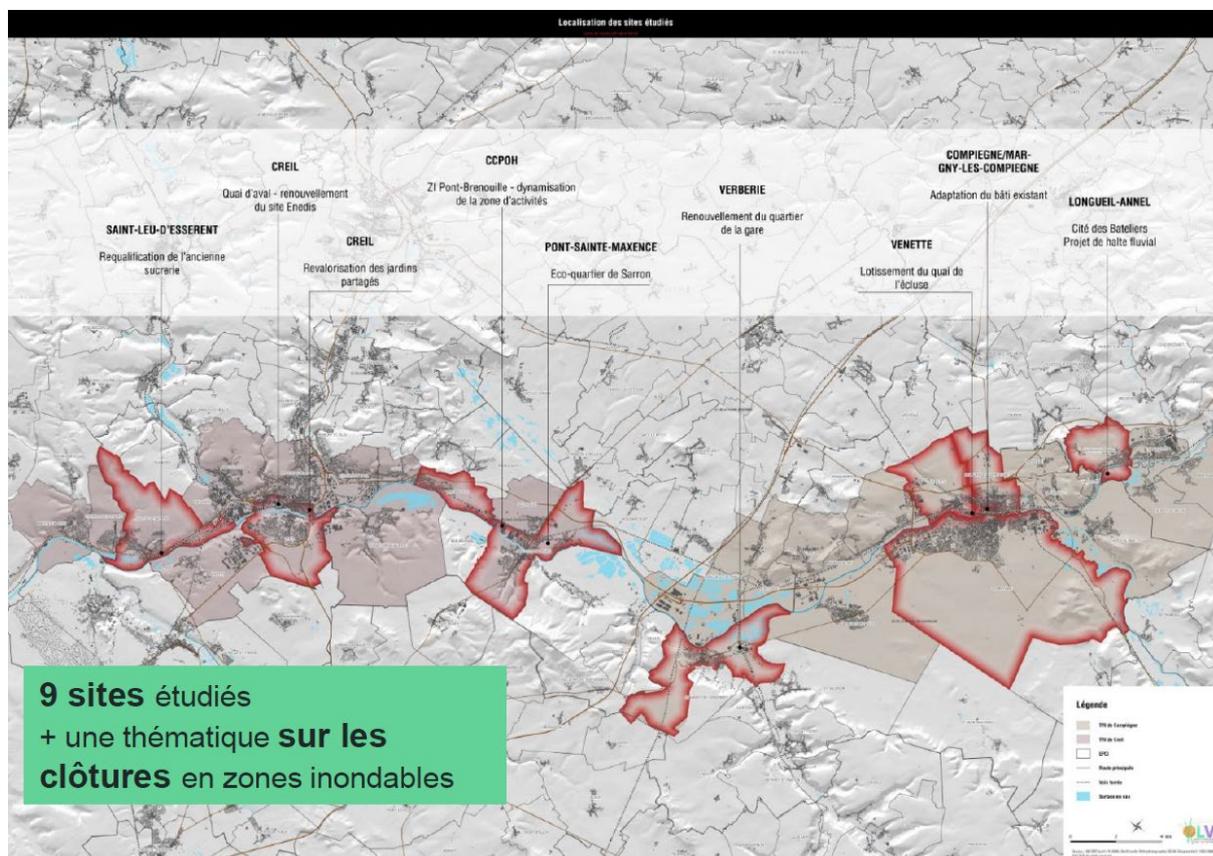
Compte rendu au 20 mai 2019

### Rappel des WORKSHOPS précédents

Après une première session de workshops, le 31 janvier 2019 à Saint-Leu-d'Esserent sur le TRI de Creil et le 7 février 2019 à Thourotte sur le TRI de Compiègne la liste des sites d'études a été arrêtée et validée et les enjeux ont été précisés.

Il est donc retenu : 5 sites sur le TRI de Creil, 4 sites sur le TRI de Compiègne et un sujet commun sur les clôtures en zones inondables. Certains sites, qui font déjà l'objet de projets bien avancés, ont été écartés pour laisser place à des sites plus pertinents pour certains acteurs :

- Quartier gare de Compiègne, remplacé par le bâti existant à Margny-lès-Compiègne
- Secteur Clément Bayard à Compiègne, remplacé par le projet de lotissement du quai de l'écluse à Venette
- Parc scientifique et tertiaire dans la ZAC de Mercières à Lacroix-Saint-Ouen, a été supprimé et remplacé par une thématique générale portant sur les clôtures.



## Liste des participants du 02 avril 2019

POUPINOT Pascale	OLV-Déléguée générale	0344285853	<a href="mailto:pascale.poupinot@oiselavallee.org">pascale.poupinot@oiselavallee.org</a>
WERQUIN Thomas	OLV-Economiste	0344285864	<a href="mailto:thomas.werquin@oiselavallee.org">thomas.werquin@oiselavallee.org</a>
FEDAILI Imane	OLV-Architecte Urbaniste	0344285863	<a href="mailto:imane.fedaili@oiselavallee.org">imane.fedaili@oiselavallee.org</a>
MORIAT Clothilde	OLV-Paysagiste	0344285864	<a href="mailto:clothilde.moriat@oiselavallee.org">clothilde.moriat@oiselavallee.org</a>
DUTHOIT Daniel	OLV, Stagiaire		<a href="mailto:daniel.duthoit@oiselavallee.org">daniel.duthoit@oiselavallee.org</a>
GUILLAUMIN Jean-Claude	DDT60, Bureau Prévention des risques	0344065084	<a href="mailto:jean-claude.guillaumin@oise.gouv.fr">jean-claude.guillaumin@oise.gouv.fr</a>
DANIEL-LACOMBE Eric	Architecte	0680068942	<a href="mailto:edl@edl-architecte.com">edl@edl-architecte.com</a>
GIROUDEAU Jean-Marc	PNR Oise-Pays de France	0344636565	<a href="mailto:jm.giroudeau@parc-oise-paysdefrance.fr">jm.giroudeau@parc-oise-paysdefrance.fr</a>
FAYTRE Ludovic	IAU Île-de-France	0177497447	<a href="mailto:ludovic.faytre@iau-idf.fr">ludovic.faytre@iau-idf.fr</a>
ANDRE Marjorie	Entente Oise-Aisne	0344382932	<a href="mailto:marjorie.andre@oise-aisne.fr">marjorie.andre@oise-aisne.fr</a>
ONIMUS Patrick	SEZEO	0607212137	<a href="mailto:patrick.onimus@sezeo.fr">patrick.onimus@sezeo.fr</a>
ALLIOUX Jérôme	ARC, DGA	0344407644	<a href="mailto:jerome.allieux@agglo-compiegne.fr">jerome.allieux@agglo-compiegne.fr</a>
KUZNIAK Charlotte	ARC, directrice adjointe du pôle Dévpt Durable	0344407632	<a href="mailto:charlotte.kuzniak@agglo-compiegne.fr">charlotte.kuzniak@agglo-compiegne.fr</a>
DUCARROZ Alexandre	ARC, Chef de projets amgt et urbanisme	0344407626	<a href="mailto:alexandre.ducarroz@agglo-compiegne.fr">alexandre.ducarroz@agglo-compiegne.fr</a>
LORENTZ Marie	ARC, Chargée de mission urbanisme et amgt	0344407643	<a href="mailto:marie.lorentz@agglo-compiegne.fr">marie.lorentz@agglo-compiegne.fr</a>
NIANG Ramaloulaye	ARC, stagiaire		<a href="mailto:ramaloulaye.niang@agglo-compiegne.fr">ramaloulaye.niang@agglo-compiegne.fr</a>
BOILET Daniel	Adjoint urbanisme Choisy-au-Bac	0674819698	<a href="mailto:daniel.boilet@orange.fr">daniel.boilet@orange.fr</a>
KHALDI Abdelwafi	ENEDIS		<a href="mailto:abdelwafi.khaldi@enedis.fr">abdelwafi.khaldi@enedis.fr</a>
ARNOUD Michel	Maire de Verberie	0623990476	<a href="mailto:marnould@ville-verberie.fr">marnould@ville-verberie.fr</a>
BROUILLARD René	Adjoint Verberie	0689936935	<a href="mailto:rbrouillard@ville-verberie.fr">rbrouillard@ville-verberie.fr</a>
LEFEVRE Stéphane	CC2V, DGS	0344963100	<a href="mailto:direction@cc2v.fr">direction@cc2v.fr</a>
CHAUVELIN Gaëlle	CC2V, Responsable service urbanisme	0344963100	<a href="mailto:gaellechauvelin@cc2v.fr">gaellechauvelin@cc2v.fr</a>
LEFEBVRE Annick	Maire de Rivecourt	0778420398	<a href="mailto:alefebvre@hotmail.fr">alefebvre@hotmail.fr</a>
DELANNOY Bernard	Maire de Venette		<a href="mailto:bernard.delannoy@ville-venette.fr">bernard.delannoy@ville-venette.fr</a>
SEELS Romuald	1 <sup>er</sup> adjoint Venette	0686107528	<a href="mailto:romualdseels@orange.fr">romualdseels@orange.fr</a>

## Liste des participants du 04 avril 2019

POUPINOT Pascale	OLV-Déleguée générale	0344285853	<a href="mailto:pascale.poupinot@oiselavallee.org">pascale.poupinot@oiselavallee.org</a>
WERQUIN Thomas	OLV-Economiste	0344285864	<a href="mailto:thomas.werquin@oiselavallee.org">thomas.werquin@oiselavallee.org</a>
FEDAILI Imane	OLV-Architecte Urbaniste	0344285863	<a href="mailto:imane.fedaili@oiselavallee.org">imane.fedaili@oiselavallee.org</a>
MORIAT Clothilde	OLV-Paysagiste	0344285864	<a href="mailto:clothilde.moriat@oiselavallee.org">clothilde.moriat@oiselavallee.org</a>
DUTHOIT Daniel	OLV, Stagiaire		<a href="mailto:daniel.duthoit@oiselavallee.org">daniel.duthoit@oiselavallee.org</a>
GUILLAUMIN Jean-Claude	DDT60, Bureau Prévention des risques	0344065084	<a href="mailto:jean-claude.guillaumin@oise.gouv.fr">jean-claude.guillaumin@oise.gouv.fr</a>
DANIEL-LACOMBE Eric	Architecte	0680068942	<a href="mailto:edl@edl-architecte.com">edl@edl-architecte.com</a>
GIROUDEAU Jean-Marc	PNR Oise-Pays de France	0344636565	<a href="mailto:jm.giroudeau@parc-oise-paysdefrance.fr">jm.giroudeau@parc-oise-paysdefrance.fr</a>
FAYTRE Ludovic	IAU Île-de-France	0177497447	<a href="mailto:ludovic.faytre@iau-idf.fr">ludovic.faytre@iau-idf.fr</a>
ANDRE Marjorie	Entente Oise-Aisne	0344382932	<a href="mailto:marjorie.andre@oise-aisne.fr">marjorie.andre@oise-aisne.fr</a>
ONIMUS Patrick	SEZEO	0607212137	<a href="mailto:patrick.onimus@sezeo.fr">patrick.onimus@sezeo.fr</a>
BESSET Frédéric	Maire de Saint-Leu-d'Esserent	0630366102	<a href="mailto:frederic.besset@saintleudesserent.fr">frederic.besset@saintleudesserent.fr</a>
SALAÜN Maëlle	CCPOH	0344707134	<a href="mailto:strategie-territoire@ccpoh.fr">strategie-territoire@ccpoh.fr</a>
BOURET Didier	CCPOH		<a href="mailto:economie@ccpoh.fr">economie@ccpoh.fr</a>
BAHU Jérôme	Ville de Pont-Sainte-Maxence	0634143205	<a href="mailto:jerome.bahu@pontsaintemaxence.fr">jerome.bahu@pontsaintemaxence.fr</a>
DAMAGNEZ Anne	Ville de Creil	0344295258	<a href="mailto:anne.damagnez@mairie-creil.fr">anne.damagnez@mairie-creil.fr</a>
MENTION Karine	ACSO	0344647452	<a href="mailto:k.mention@creilsudoise.fr">k.mention@creilsudoise.fr</a>
FOYART Khristine	Maire de Brenouille	0622924168	<a href="mailto:khristine.foyard@oise.fr">khristine.foyard@oise.fr</a>
VERRIERE Véronique	Adjointe Mairie de Brenouille	0687050834	<a href="mailto:veroniqueverriere@orange.fr">veroniqueverriere@orange.fr</a>
FROIDEVAUX Philippe	Adjoint Travaux, Mairie de Brenouille	0610467263	<a href="mailto:philippe.froidevaux@sfr.fr">philippe.froidevaux@sfr.fr</a>
FUCHS Cécile	Directrice dévpt, Oise Habitat	0626830923	<a href="mailto:cfuchs@oisehabitat.fr">cfuchs@oisehabitat.fr</a>
TRINCHANT Jérémy	Moniteur d'opérations, Oise Habitat	0320449441	<a href="mailto:jtrinchaut@oisehabitat.fr">jtrinchaut@oisehabitat.fr</a>
SHNEIDER Frédéric	Vice Président AU5V agglomération creilloise	0695268652	<a href="mailto:frederic.schneider@ecomobiz.fr">frederic.schneider@ecomobiz.fr</a>

## La deuxième session de WORKSHOPS

Pour cette deuxième session de workshops, chaque site étudié a été présenté avec des enjeux et contraintes précisés ainsi que des propositions d'aménagement élaborées par l'architecte Eric Daniel-Lacombe. Les propositions (schémas, plans, coupes), agrémentées d'images de référence ont permis à nos partenaires locaux d'avoir une première vision du projet, de le débattre et de le préciser.

Pêle même d'images de références proposées par l'architecte Eric Daniel-Lacombe :



## LA HALTE FLUVIALE \_ Longueil-Annel

Dans le projet du nouveau PPRi, ce site est classé en zone violette (dérogative) et a fait l'objet d'une fiche projet.

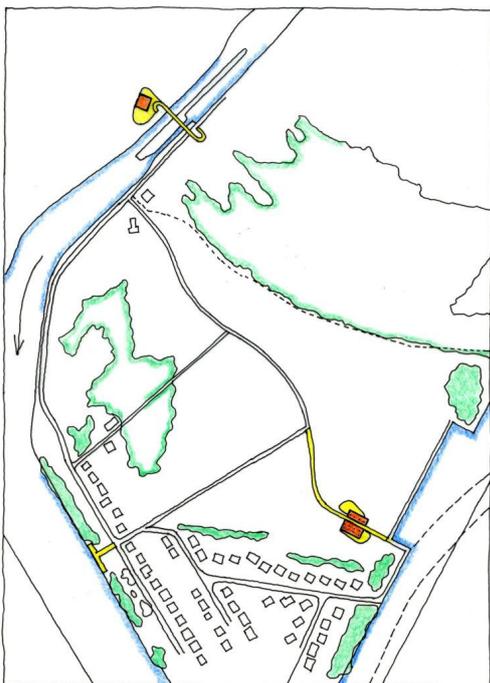
La proposition dessine une capitainerie, à l'image du musée des bateliers avec la passerelle de l'écluse. Il s'agit de reproduire le même schéma à plus grande échelle.

L'aménagement sous forme de bâtiment traversé par une promenade publique, permet d'arpenter et de conter le risque inondation (cf Carpenter Center of Visual Arts à Cambridge aux Etats-Unis en image ci-dessous). Le bâtiment servirait d'abris et de point de confort au Quartier Beau Rivage qui même s'il est construit sur remblais donc hors d'eau, il est isolé et coupé du réseau en cas d'inondation (électricité et assainissement), (douches chaudes, toilettes...). Il permet aussi de rassurer les habitants qui seraient assez proches de leurs habitations pour surveiller d'éventuel pillage. Servant donc de refuge et de capitainerie, ce lieu mutualisé mériterait peut-être un programme plus étoffé.

Le projet du CNSE passant à proximité, il faudrait mieux le considérer, créer un accès direct ? Recréer un méandre de l'Oise ? Déplacer le projet plus à l'Ouest et plus accessible aux habitants ?

Cette promenade paysagère et culturelle, se raccrochant au quartier Beau Rivage, est ponctuée par une capitainerie et devrait faire l'objet d'une seconde esquisse.

### PROPOSITION & REFERENCE de l'Architecte Eric Daniel-Lacombe :



*la cité des bateliers et halte fluviale à Longueil-Annel*



## LE PETIT MARGNY \_ Compiègne/Margny-lès-Compiègne

Ce quartier est très impacté par l'inondation et est également soumis à des contraintes de l'ABF. Il fait partie du programme PAPI et est concerné par un enjeu d'échelle nationale : comment faire évoluer le bâti existant face au risque d'inondation ?

Sur ce site, il s'agit de gérer la ville existante. Cette réflexion pourrait faire l'objet d'un laboratoire d'architecture pour tenter de répondre à de nombreuses questions : peut-on modifier sa maison ? comment ? Peut-on se libérer d'une emprise au sol pour construire au-dessus/sur de l'existant ? Comment construire la ville sur la ville sans augmenter l'emprise au sol ni dégrader une qualité architecturale existante ?

Si le quartier du petit Margny est vieillissant, il faut savoir anticiper le renouvellement de population en tenant compte de la notion de patrimoine et d'héritage. D'autre part, les habitants ont été inondés par le passé mais la population se croit maintenant en sécurité avec les récents travaux d'atténuation des crues qui ont été réalisés dans la vallée de l'Oise (ouvrage d'écrêtement des crues à Proisy, le Bassin des Muids à Choisy-au-Bac, les casiers de Longueil-Sainte-Marie...). Un atelier avec les habitants pourrait être envisagé.

Pour le quartier, la question de la gestion des cœurs d'îlots se pose. Il est proposé dans un premier temps de faire travailler des hydrauliciens et les habitants (témoignages) pour affiner la connaissance de l'inondation sur cette partie urbaine, d'où l'eau arrive et où elle sort. Il est également proposé de mutualiser les îlots et supprimer les clôtures pour éviter les embâcles. Le cœur d'îlot serait un seul et même espace commun résilient. Cette dernière proposition est délicate car elle implique une gestion du vis-à-vis difficile et surtout une question de maîtrise foncière car il faudrait négocier les îlots pour passer de l'individuel à la copropriété.

La proposition d'un chemin d'évacuation et d'observation de la mise en eau des jardins par l'inondation aménagé dans un espace public traversant le quartier est plus facilement envisageable.

De manière générale, la réflexion sur l'évolution d'un bâti existant plus résilient pourrait prendre la forme d'un plan guide de la métamorphose du quartier où l'objectif n'est pas de densifier en population mais de maintenir une population non vulnérable en cas d'inondation (faire un sous zonage dans le PLUi ?, OAP spécifique, nouvelle ZPPAUP ou AVAP spécifique et plus précise ? Cohérence INTERREG/Action cœur de ville ?).

Le travail sur le petit Margny est l'occasion de construire une pensée mutuelle et innovante.

### PROPOSITION & REFERENCE de l'Architecte Eric Daniel-Lacombe :



*Le petit Margny à Compiègne*



## LOTISSEMENT DU QUAI DE L'ECLUSE \_ Venette

Situé au niveau du quai de l'écluse de Venette, le terrain du lotissement de l'écluse est enclavé entre activité industrielle, habitations existantes et rivière. Ce terrain est en lien avec un dossier loi sur l'eau unique pour le Musée Antoine Vivenel, la ZAC des Deux Rives et le lotissement du quai de l'écluse en rapport avec la compensation du bassin des Muïds à Choisy-au-Bac. Acquis par l'ARC, le terrain aujourd'hui est viabilisé, les réseaux sont présents mais il est seulement occupé par un bâtiment accueillant un foyer pour jeunes autistes. La première proposition d'aménagement pour ce lotissement était hors marché avec des parcelles trop grandes et des contraintes importantes vis-à-vis du PPRi. Le projet a été mis sous cloche. En 2014, des promoteurs ont été également consultés, de manière générale, ils ont proposé un aménagement trop dense en termes d'habitat et surtout non rentable pour l'ARC.

A proximité immédiate, il a été constaté que les habitations existantes illustrent culturellement une bonne pratique d'aménagement par rapport à l'eau et à l'inondation. On observe que le plancher d'habitation est séparé de l'espace public/route par 3 marches et que les jardins sont en contrebas avec 7 marches pour y descendre.

Pour relancer l'aménagement de ce terrain, l'idée est donc de s'inscrire dans la continuité de ces bonnes pratiques et de se rapprocher de la typologie d'habitat du quartier pour conserver le même motif identitaire, c'est-à-dire des bandes de maisons mitoyennes, des jardins en contrebas et un jeu sur les niveaux.

Jouer avec le sol au lieu de s'en affranchir, induire une mutualisation des infrastructures avec une passerelle en coursive desservant toutes les entrées, des rampes d'accès, un parking mutualisé inondable. Cette proposition d'aménagement tente d'appliquer la notion de maintien à domicile même en cas d'inondation.

### PROPOSITION & REFERENCE de l'Architecte Eric Daniel-Lacombe :



*le lotissement du quai de l'écluse à Venette*



## QUARTIER GARE \_ Verberie

Le quartier gare est un site un peu excentré, au nord du centre-ville et au sud des voies ferrées. Il fait l'objet d'un projet résidentiel

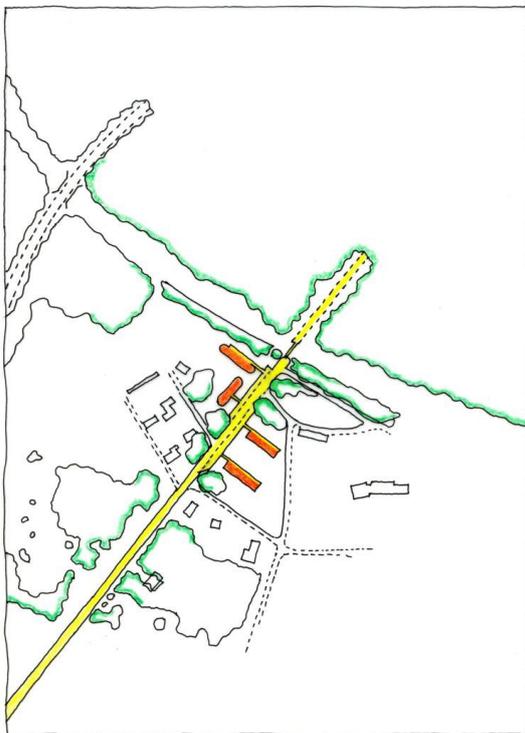
Avec le PPRi en vigueur, une partie du site est en zone rouge inconstructible alors qu'il devient un site d'expansion de crue avec un aléa faible dans les nouvelles cartes de 2015.

- se raccrocher à la route royale historique qui est déjà au-dessus de la côte de crue et faciliter l'évacuation, la route est déjà un abri immédiat
- poursuite d'une bande végétale et arborée le long des voies ferrées pour créer une nouvelle lisière paysagère et « confiner » la ZA non inondable dans la forêt. Stratégie à long terme.
- des carport pour une facilité d'évacuation et un stationnement qualitatif (évite les garages qui servent par la suite de grenier ou de chambre avec la voiture qui reste dehors). Le carport devient jardin.
- logement sur demi-pilotis, résilient et R+1 (duplex) avec 4x8 logements
- Voie ferrée peu active, pas beaucoup de passage, seulement pour le fret et les travaux
- considérer la voie mode actif déjà prévue
- les réseaux et coffret situés au-dessus de la ligne PHEC
- Projet RN2/RN31ne devrait pas impacter le site

Il y a également la question du dessous des habitations sur pilotis, qui l'entretient ? Pour le nouveau quartier de Romorantin, le dessous des habitations est constitué d'un film protecteur recouvert de gravier. La hauteur entre le sol et le plancher n'est pas suffisante pour créer un espace de vie supplémentaire, toutefois certains habitants peuvent se permettre d'y stocker des choses (jeux extérieurs pour enfants...) et la pose d'un « grillage à poule » est parfois nécessaire.

Il est important de ne pas être trop séparé du risque sinon on ne le connaît plus, il disparaît de notre mémoire et de notre culture.

### PROPOSITION & REFERENCE de l'Architecte Eric Daniel-Lacombe :



*le quartier gare de Verberie*



## ANCIENNE SUCRERIE \_ Saint-Leu-d'Esserent

Le site proposé par M. Le Maire est actuellement en friche et est propriété de la commune. Il présente un fort enjeu économique et paysager. Il faut garder le bâti existant de l'ancienne sucrerie (avant-plan de l'abbatiale pour l'ABF) et prévoir l'extension de Norchim.

Le projet fluvial initié par l'ancien maire est complètement abandonné. L'aménagement du site doit être reconsidéré. Une étude technique est en cours pour comparer le coût d'une démolition, le coût d'une mise en sécurité et le coût d'une réhabilitation.

Des bâtiments vont être démolis à proximité ouest de Norchim, il pourrait être envisagé de concentrer l'extension de Norchim sur cet espace libéré plutôt que dans le bâtiment de la Sucrerie qui serait plus contraignant.

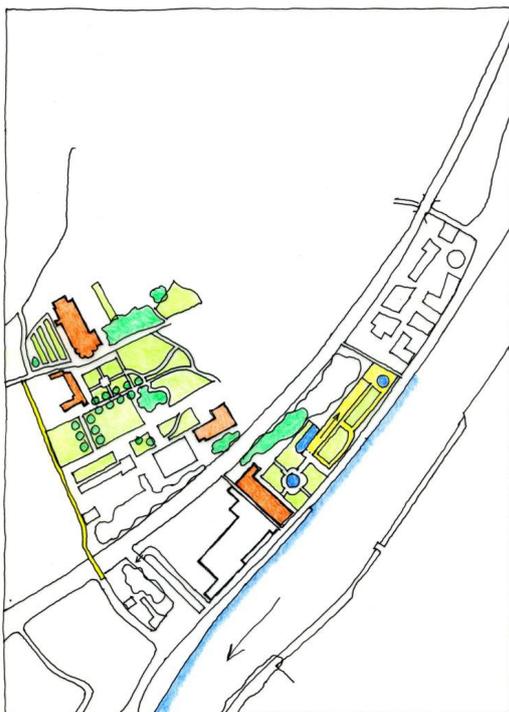
La proposition d'aménagement pour ce site est basée sur une rentabilisation de manière paysagère, il s'agit avant tout de refaire le toit et d'aménager le terrain. La terrasse et sa rampe d'accès présentes sur le site sont gardées et valorisées en écho aux terrasses déjà existantes dans la commune, comme celle de l'Abbatiale et en référence aux terrasses de Le Nôtre et à Chantilly, plus localement. Ce jardin offrirait une vue dégagée sur l'abbatiale et sur l'Oise tout en rendant l'inondation paisible et ludique.

Du temps de l'activité de la Sucrerie, la terrasse permettait d'entreposer « au sec » les betteraves à sucre et plus loin, le bassin pour les laver. Le bassin pourrait également être conservé et réaménagé. Pour ce qui est du bâtiment de la Sucrerie, il est fait référence au projet de Romorantin où l'ancienne enveloppe des usines du site a été conservée (6000m<sup>2</sup>), mise en sécurité et est aujourd'hui le lieu d'événements culturels comme le salon gastronomique, la fête de printemps des écoles...

D'autre part, les aménageurs Linkcity qui auraient un programme de construction de logements à proximité du site pourraient peut-être contribuer à l'aménagement paysager compte tenu du fait de la future valorisation paysagère.

Si le site permet de développer de nouveaux usages et est traité sous un aspect paysager, il reste cependant le problème de la vue sur les carrières de l'autre côté de la rive car cette vue n'est pas forcément considérée comme un atout paysager

### PROPOSITION & REFERENCE de l'Architecte Eric Daniel-Lacombe :



*ancienne sucrerie de Saint-Leu*



## JARDINS PARTAGÉS\_ Creil

A l'heure actuelle, ce site ne présente pas vraiment de contradictions puisqu'il ne s'agit pas de le construire. L'enjeu principal est de se raccrocher au maillage existant et de valoriser le site. Il peut être intéressant de reprendre des éléments d'une réflexion déjà engagée dans le plan guide du projet « Gare, cœur d'Agglo » réalisé par l'agence Nicolas Michelin et qui concerne le site.

Dans la proposition apportée, les maisons se tournent vers le jardin qui devient une zone d'expression où l'on pourrait retrouver des éléments identitaires de l'eau tels que des roseraies. Il est également fait référence au Japon qui pour réduire sa vulnérabilité face aux tsunamis, a réalisé des abris sur deux étages avec en rez-de-chaussée le stockage pour les outils du jardin (brouette, tuyaux...). Des abris avec des liaisons douces pour y accéder depuis les îlots d'habitations aux alentours. A la fois abri et structure ouverte, il est intégré au quotidien et on s'en servirait tous les jours.

L'aménagement propose aussi de faire lire et comprendre le passage de la Brèche, ses talwegs, le système de rétention d'eau... Par temps sec, le jardin est un espace partagé et convivial, il est un équipement supplémentaire pour le quartier. Et par temps de pluie et d'inondation, il est un abri et un lieu de redécouverte de l'affluent.

Il est suggéré d'échanger avec le syndicat mixte du bassin versant de la Brèche qui travaille à la réouverture des rivières, une action également inscrite au programme de l'Agence de l'eau.

### PROPOSITION & REFERENCE de l'Architecte Eric Daniel-Lacombe :



*Jardins partagés à Creil*



## ZONE INDUSTRIELLE PONT-BRENOUILLE \_ CCPOH

Cette zone d'activité implantée le long de la rivière accueille beaucoup d'activités concernées par le risque inondation. Certaines entreprises expriment la volonté de pouvoir s'étendre et créer des zones de stockage, ce qui n'est actuellement pas autorisé dans le projet de PPRI. Augmenter la résilience de ce site pourrait permettre de continuer les activités même en cas d'inondation ou bien favoriser une reprise

Beaucoup de clôtures sont également présentes sur le site, ce qui accentue potentiellement le phénomène d'embâcles lors d'une inondation.

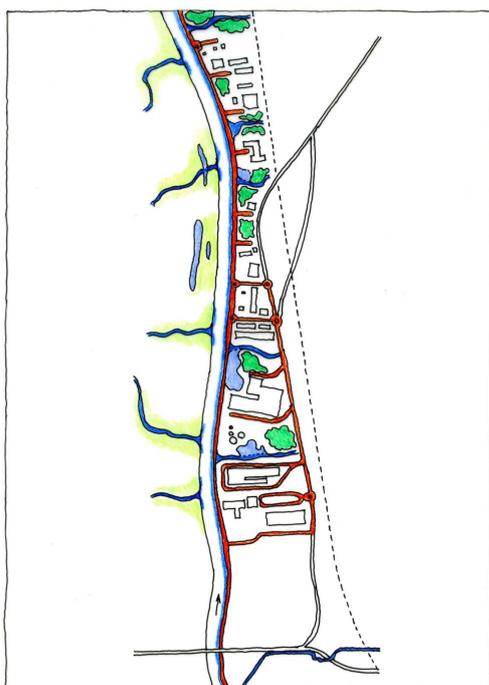
La proposition d'aménagement organise des séquences de talwegs perpendiculaires à la rivière comme sur la rive d'en face. Ces talwegs, complétés avec un aménagement paysager et la plantation de végétaux caractéristiques tels que des joncs permettraient à la fois de redessiner les limites des entreprises (favoriser le ha-ha plutôt que les clôtures), réduiraient la vulnérabilité du site et permettraient de mieux conduire et ralentir l'inondation.

Par ailleurs, dessiner les endroits où on ne va pas stocker participe à l'amélioration du cadre de travail. Il s'agit également d'utiliser les déblais de ces « minis affluents » pour remblayer et mettre hors d'eau les zones de stockage. Il faut toutefois vérifier la possibilité et la conformité de ces travaux avec le PGRI et avoir un plan topographique très précis de la zone d'activités.

Ces propositions sont à échanger avec les entreprises car ces parcelles privées induisent une question financière. En quoi sont-elles vulnérables ? Quelles seraient les pertes en cas d'inondation ? Est-il préférable de modifier l'aménagement de son entreprise pour qu'elle soit moins vulnérable face au risque inondation ou faut-il accepter de déménager ou perdre 2000m<sup>2</sup> de stockage ? A plus grande échelle, ces entreprises sont moteurs du développement économique de la vallée de l'Oise. Cette zone industrielle est considérée comme le 1<sup>er</sup> port céréalier de l'Oise, un statut renforcé par les projets CSNE et MAGEO.

On note également que le chemin de halage et la liaison cyclable Creil/Pont-Sainte-Maxence est à prendre en considération dans l'aménagement de ce site.

### PROPOSITION & REFERENCE de l'Architecte Eric Daniel-Lacombe :



*La z.i Pont Brenouille et le chemin de halage*

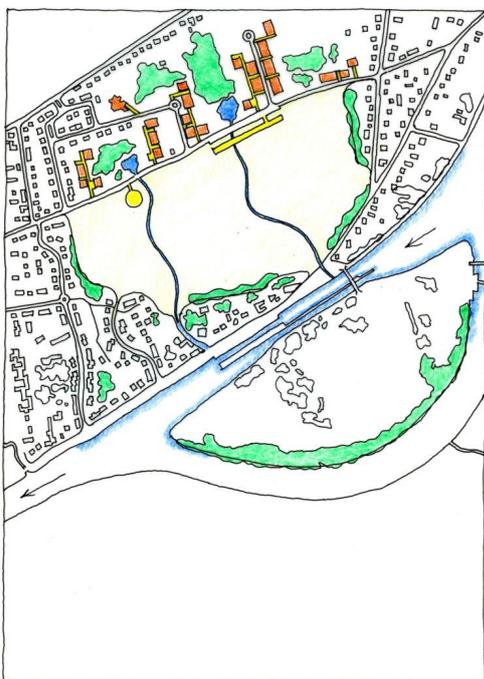
## ECO-QUARTIER SARRON \_ Pont-Sainte-Maxence

Après de premières réflexions il s'est avéré qu'il était plus judicieux de ne pas aménager la zone la plus inondée et considérée en ZEC mais de se concentrer sur l'aménagement de la poche restante entre le chemin des Cornillards et la rue Robert Heschel qui est moins impactée.

Il a été décidé de laisser la zone plus compliquée et inondée et de faire écho au motif de la plaine de l'île de Sarron. Anciennement friche puis cultivée de manière intensive avec du maïs, se tourner vers une agriculture de maraîchage et de proximité en accord avec le statut de zone d'expansion des crues serait plus favorable pour la qualité de vie du quartier et de ses équipements scolaires (problème d'évacuation de l'école lors des traitements des champs). Des points de vue sur le champ sont conservés et valorisés par l'aménagement de plateformes d'observation de la biodiversité et de l'inondation. Deux rûs traversant le champ sont dessinés dans une logique d'affluent pour répondre à la logique de la rivière et conduire l'eau (entrée/sortie) en cas d'inondation.

Le chemin de Cornillard étant déjà surélevé, la partie nord du site est moins impactée par le risque inondation. De plus, la construction de logements résilients sur cette partie permettrait de finir de dessiner la frange urbaine de la commune. Véritable écoquartier, ces constructions seraient sur pilotis, les logements desservis par des passerelles collectives et les jardins communs et intérieurs paysagers et inondables.

### PROPOSITION & REFERENCE de l'Architecte Eric Daniel-Lacombe :



*le projet d'éco-quartier à Pont-Sainte-Maxence*



## QUAI D'AVAL \_ Creil

L'aménagement de ce site se veut être le trait d'union entre la gare et la passerelle Nelson Mandela. La construction de logements représente une alternative à l'activité présente en instance de déménagement. La proposition reprend le programme initialement prévu dans le programme du plan guide du projet « Gare, cœur d'Agglo » réalisé par l'agence Nicolas Michelin et rentre dans une logique de renouvellement urbain importante dans le secteur. Des logements et bandes de parkings y ont été déjà réfléchis.

Cependant, la proposition d'EDL permet une meilleure prise en compte du risque inondation. Les logements sont dessinés sur un socle de parking inondables et sur la diagonale gare/passerelle. Il est fait référence au projet Romorantin où les parkings ont été aménagés avec 75 cm de décaissement. Ils dessinent entrée ET sortie de l'eau, font office de rétention d'eau et permettent que celle-ci reparte plus vite à la rivière.

Cette diagonale donne l'illusion de redessiner la rivière, en écho à la Brèche au niveau du site des jardins partagés. Le parking ondule dans la ville comme la rivière ondule dans la vallée et représente à la fois un aspect technique et culturel.

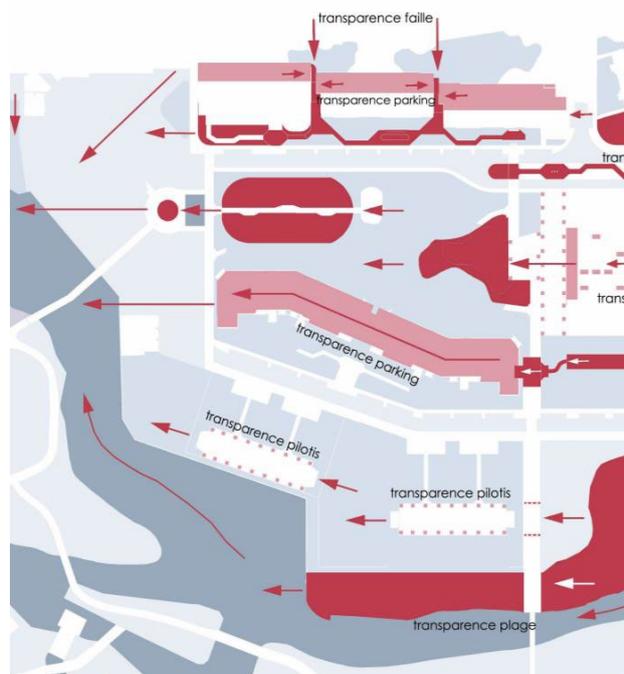
Ce site pose pour le moment la problématique de l'acquisition foncière. La ville de Creil manque d'attractivité mais aussi de soutien financier. La ville serait en négociation avec le déménagement d'ENEDIS qui pourrait être intéressé par le fait d'être promoteur de l'aménagement.

Il est mentionné le fait qu'une conduite de gaz importante est présente sur le site, intouchable, la construction d'habitat serait impossible à certains endroits.

### PROPOSITION & REFERENCE de l'Architecte Eric Daniel-Lacombe :

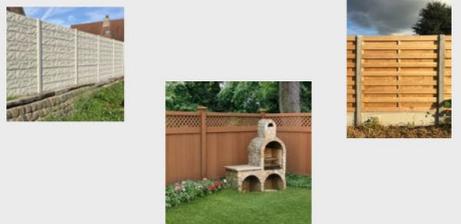


*Le secteur du quai d'aval à Creil*

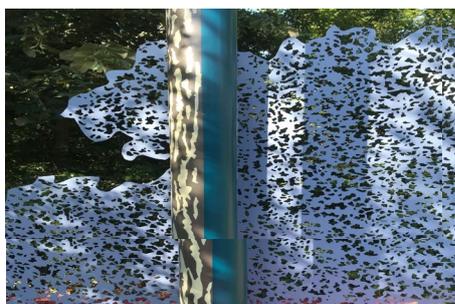


## LES CLÔTURES \_ thème général et transversal

La pose de clôture est une pratique courante en France et dans la vallée de l'Oise pour délimiter l'espace privé de l'espace public. On peut distinguer deux types de clôtures (transparentes et non transparentes hydrauliquement). Un sujet délicat mais de plus en plus réglementé. Face au risque d'inondation, le mieux serait de ne pas mettre de clôture du tout. Ou du moins dans le sens de l'écoulement de l'eau et avec un maximum de transparence hydraulique. La clôture règle le problème des limites et les problèmes de sécurité.

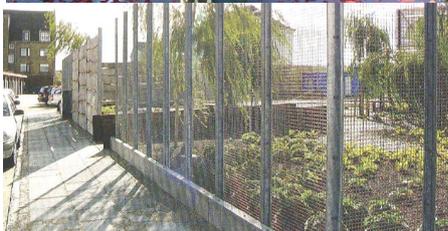
Type de clôture	Description	Exemples
<b>Clôture transparente</b>	C'est l'aptitude que possède une clôture à ne pas faire obstacle aux mouvements des eaux. Globalement, une clôture est dite transparente d'un point de vue hydraulique lorsqu'elle n'amplifie pas le niveau des plus hautes eaux, ne réduit pas la zone d'expansion des crues, n'allonge pas la durée des inondations ou n'augmente pas leur étendue.	
<b>Clôture non-transparente</b>	Les clôtures dites non-transparentes sont celles qui vont faire obstacle au libre écoulement de l'eau, du fait de leur opacité.	

### REFERENCE de l'Architecte Eric Daniel-Lacombe :

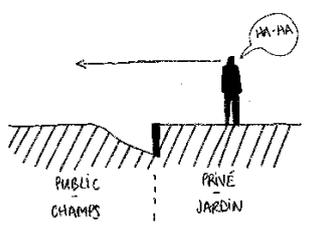


Une nouvelle forme de clôture/paravent a été travaillée par le paysagiste Bernard Lassus lors du festival International des Jardins en 2018.

La clôture métallique fait jardin, avec des perforations aléatoires qui respectent les 80% de transparence, mais aussi avec des hauteurs différentes. Ces perforations et découpent forment un dessin naturel comme un feuillage.



Ce grillage est composé d'une longrine d'une trentaine de cm de hauteur surmontée d'un grillage qui fait une hauteur d'étage et non pas les 1,5m standard qui ont tendance à couper le regard et créer beaucoup de découpes le long d'une pente. Ce jeu de transparence visuelle n'empêche pas la transparence hydraulique. Cependant, ce dispositif pose la question des embâcles mais aussi de l'impossibilité pour la grande faune de passer et de gêne potentielle pour l'avifaune.



Le ha-ha (ou saut de loup) est une clôture masquée. Elle marque une limite physique mais non visuelle grâce à une combinaison de fossé et de mur de soutènement qui font que la vue est dégagée et continue depuis le jardin vers l'extérieur.

## Compléments et poursuite du workshop

---

Analyse inventive, se placer dans l'expérimentation et l'innovation, se montrer exemplaire pour avoir des répercussions sur tout le territoire. La deuxième grande étape de cette démarche sera de travailler l'emboîtement d'échelles, passer du site inondable à la vallée résiliente.

Il convient donc de travailler en partenariat avec l'Entente Oise Aisne, avoir une cohérence d'ensemble avec le PGRI, le PAPI d'intention et le futur PPRI.

La résilience ne passe pas uniquement par l'architecture, elle passe aussi et surtout par la mobilité de la population et la qualité des infrastructures. Une bonne stratégie de prévention semble indispensable (cf réunion publique sur l'inondation, PCS, exercice, scénarios de crue, études de danger).

De ces workshops, il ressort également que les collectivités ont besoin d'un soutien financier pour porter cette démarche et ont besoin d'accompagnement aussi bien dans la phase technique que dans la phase culturelle du risque inondation.

Il apparaît de manière générale que le discours sur le risque inondation est à adapter en fonction du public visé, il semble difficile de parler d'inondation sans être anxiogène, surtout face aux habitants.

Suite à cette deuxième session de workshops, il a été proposé d'organiser des réunions bilatérales permettant d'aborder chaque site de manière plus détaillée avec les acteurs concernés.

RAPPEL CALENDRIER :

**Phase 3** / Ajustement des propositions et production des cahiers de 12 pages.

Présentation de l'ensemble au séminaire fin mai. Avril / mai 2019.

SEMINAIRE le 22, 23 et 24 mai

**Phase 4** / Finalisation. Juin 2019.



